

## Veille sur les opportunités de financement

006 / Décembre 2016

### Appels à projets en cours

#### ➤ The Jerusalem Fund for Education & Community Development

Le Fonds de Jérusalem finance **des organisations qui fournissent une assistance humanitaire aux Palestiniens en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem, et aux réfugiés palestiniens en Syrie et au Liban**. Le Fonds de Jérusalem appuie des projets axés sur les secours d'urgence, l'éducation, la santé, l'infrastructure et d'autres efforts de développement communautaire. Le montant des subventions varie **entre 1000 \$ à 5000 \$**. Dates limites de candidature : **15 janvier 2017 – 15 avril 2017 – 15 juillet 2017 – 15 octobre 2017**. Les projets doivent être rédigés **en anglais**.

Informations complémentaires : <http://www.thejerusalemfund.org/humanitarian-link/apply-for-a-grant>

#### ➤ Fondation de France // Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante

A travers cet AAP, la Fondation de France vise à soutenir **des démarches innovantes qui lèvent des obstacles** (liés à la personne, au territoire ou au secteur d'activité) **pour l'accès à un revenu lié à un travail**. Ses objectifs sont : **i) Sécuriser les parcours professionnels par la coopération et la mutualisation** (espaces de co-working, ateliers de fabrication numérique, etc.). **ii) Développer les compétences numériques des personnes les plus vulnérables, nécessaires pour l'intégration dans le monde du travail**. Ce programme peut soutenir : **le démarrage de projets de terrain et leur développement ; la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences**. Dates limites de candidature : **25 janvier et 31 mai 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/emploi-ess>

#### ➤ Fondation Nature & Découvertes : Appel à projets pédagogiques

La Fondation finance des projets proposés par des associations loi 1901 concernant : **i) La protection de la nature** : Étude, inventaire ou réintroduction d'une espèce disparue. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel, soutien aux initiatives émergentes respectueuses de la biodiversité cultivée. **ii) L'éducation à la nature** : Projets pédagogiques demandant une participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants et qui permettent de découvrir et de mieux connaître la nature. **lii) La sensibilisation des publics** : campagne de sensibilisation à la biodiversité pour le grand public ou à destination d'un public ciblé : édition de documents écrits, réalisation de supports audiovisuels ou multimédias,

organisation d'expositions... **Les projets pédagogiques** (sollicitation d'une aide comprise **entre 8 000 et 25 000 €**) sont examinés par le Comité d'experts de la Fondation qui se réunit au mois de juin. Les demandes pour un projet pédagogique **seront closes au 1er février 2017**. **Les projets "Coup de main"** (sollicitation d'une aide comprise **entre 500 € et 3 000 €**) sont présélectionnés par l'équipe Fondation. **Les demandes pour un projet "Coup de main" sont donc les bienvenues tout au long de l'année !**

Informations complémentaires : <http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier>

➤ **Fondation de France // « Allez les filles ! »**

Le programme « Allez les filles ! » **encourage la pratique sportive régulière des jeunes filles de 12 à 25 ans issues des quartiers populaires ou zones rurales isolées**. Ses objectifs sont les suivants : i) Encourager la pratique d'un sport hebdomadaire chez les jeunes filles issues des quartiers populaires ou isolés. ii) Favoriser leur intégration sociale grâce à un accompagnement pédagogique adapté et une ouverture sur l'extérieur. iii) Développer et consolider le lien social avec l'entourage : famille, professeurs, employeurs. Cet appel à projets s'adresse à **des organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée** (association, centre social, club sportif, établissement scolaire, club de prévention, centre éducatif, collectivité locale, etc.) qui justifient d'une **expérience avérée dans l'accompagnement des jeunes filles, d'une bonne connaissance du contexte et d'un ancrage solide sur le territoire**. Date limite de candidature : **1<sup>er</sup> février 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles>

➤ **AFD // FISONG Participation citoyenne : « Participation citoyenne des groupes exclus et/ou discriminés à la vie publique »**

La finalité de la FISONG « participation citoyenne » 2017 est **d'appuyer des pratiques innovantes permettant de contribuer à un renouveau démocratique en faveur des populations les plus vulnérables**. A travers cette FISONG, l'AFD recherche les articulations possibles entre ses interventions et les actions des ONG, en amont, pendant ou en aval des projets. Il s'agira donc de tirer des leçons des approches proposées par les ONG pour les actions ultérieures de l'AFD dans les projets qui intègrent la participation citoyenne comme mode opératoire privilégié, ou qui font de cette participation un objectif au service de sociétés plus démocratiques et inclusives. Les propositions présentées par les ONG devront permettre et dynamiser la participation des populations exclues. Il s'agira **de promouvoir de manière durable la participation de ces populations dans la vie publique de la communauté, à l'échelle locale, régionale ou nationale**. Les projets pourront explorer plusieurs leviers de promotion et d'animation de la participation citoyenne : **i) Les outils** : technologies de l'information et de la communication, médias traditionnels et sociaux, etc., facilitant à la fois l'accessibilité et la prise en compte des populations exclues dans les débats et décisions **publics** **ii) Les modes d'organisations politiques et sociales** : leaders communautaires, associations locales, organisations socio-professionnelles, etc. qui peuvent recueillir et relayer la voix des populations exclues ; **iii) Les enceintes** : conseils municipaux, plateformes de consultation, arbres à palabre, etc. où prennent vie les débats publics et s'élaborent les décisions collectives. Les projets mis en œuvre dans un pays d'intervention prioritaire de la France, en Afrique sub-saharienne ou sur le pourtour méditerranéen (**Bénin, Burkina Faso, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal, Haïti, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Palestine, Liban.**), et dans lequel l'Agence dispose d'une représentation seront privilégiés dans la sélection des projets. **Les projets concernant un seul pays seront privilégiés. Des projets multi-pays** pourront néanmoins être retenus, mais des éléments de justification de ce choix devront être apportés (capitalisation d'expériences dans des contextes variés, possibilité de coopération sud-sud...). **La durée moyenne d'un projet est de trois ans**. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles **ne pourront excéder 5 ans et une évaluation d'impact à mi-parcours sera alors obligatoire**. Cette évaluation devra être intégrée au plan de financement et au pilotage du projet. Le montant alloué par l'AFD à cet appel à propositions **s'élève à 2,5 millions d'euros** pour le financement d'a priori **3 projets d'une durée moyenne de 3 ans**. Un projet FISONG peut être cofinancé à **hauteur de 90%**

**maximum du budget** total du projet soumis. Date limite de dépôt des candidatures : **1<sup>er</sup> février 2017**. Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/FISONG>

➤ **AFD // FISONG INCLUSION NUMERIQUE 2017 « Accompagner les populations défavorisées vers les opportunités numériques »**

L'objectif de la FISONG « inclusion numérique » est **d'appuyer des pratiques innovantes permettant de contribuer à l'inclusion des populations exclues, vulnérables ou défavorisées dans les opportunités du numérique**. La finalité des projets doit être **de donner à chacun, quelle que soit sa situation, une égale opportunité de s'emparer des opportunités du numérique pour sa vie personnelle, professionnelle, sociale, politique et économique**. Les projets pourront se construire autour d'une variété **d'interventions** (i) Sensibilisation et formation de base (alphabétisation numérique) ; ii) la formation aux outils professionnels de base ; iii) la formation professionnalisante ; iv) la formation d'acteurs clef et de relais dans les communautés : animateurs, responsables etc) ; **d'outils et de contenus** (formations traditionnelles, plateformes, vidéo, jeu vidéo, applications, etc) ; **De lieux** (écoles et universités, lieux communautaires, tiers-lieux<sup>3</sup>, incubateurs, etc.) ; **de cibles** (populations défavorisées ou isolées, femmes, jeunes déscolarisés ou sans emploi, handicapés, etc.). Les projets mis en œuvre dans un pays d'intervention prioritaire de la France, en Afrique sub-saharienne ou sur le pourtour méditerranéen (**Bénin, Burkina Faso, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal, Haïti, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Palestine, Liban.**), et dans lequel l'Agence dispose d'une représentation seront privilégiés dans la sélection des projets. Les projets pourront concerner **un pays ou plusieurs**, mais dans ce second cas des éléments de justification devront être apportés. La durée maximale d'un projet **est de trois ans**. Le montant alloué par l'AFD à cet appel à propositions s'élève à **2,5 millions d'euros** pour le financement **de 3 à 4 projets d'une durée maximale de 3 ans**. Un projet FISONG peut être cofinancé à **hauteur de 90% maximum** du budget total du projet soumis. Le plan de financement soumis par l'ONG devra intégrer un montant forfaitaire minimum **de 2% du montant total du projet pour la réalisation d'audits externes**. Date limite de dépôt des candidatures : **1<sup>er</sup> février 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/FISONG>

➤ **Fondation SEED // Les ressources des terroirs africains au service des agricultures familiales.**

Cet appel à projets vise à **valoriser les ressources locales des terroirs\* africains (pratiques agricoles, savoir-faire, produits agricoles locaux, etc.) et optimiser leur mode de gestion afin de soutenir leur rôle dans le développement de l'agriculture familiale en Afrique**. SEED Foundation souhaite soutenir les projets de maintien de la diversité des ressources locales des terroirs tout en proposant des perspectives de transformation et d'innovation du système agricole. Cette thématique répond aux enjeux de standardisation et d'homogénéisation des pratiques et à la perte de diversité des filières agro-alimentaires. Votre projet visera donc à adresser les problématiques suivantes : **i) Dans quelle mesure les ressources locales des terroirs peuvent-elles répondre aux enjeux d'un système agricole (création d'emplois, mieux répondre à la demande locale, etc.) ? ii) Comment maintenir la diversité des pratiques agricoles, dans un but de protection des différentes formes de production et de résilience des écosystèmes ? iii) Comment développer des systèmes de production agricole efficaces et moins consommateurs de ressources naturelles et financières ? iv) Comment soutenir le développement et la diversité des filières locales, de la production jusqu'à la commercialisation du produit fini ?** les porteurs de projets éligibles sont **des organisations sans but lucratif françaises et africaines en partenariat formalisé**. Le financement se situe **entre 7.000 € et 15.000 €**. L'enveloppe globale s'élève à **45.000 €**. La zone géographique couvre **21 pays d'Afrique** (Bénin Burkina Faso Cameroun Congo Côte d'Ivoire Djibouti Ghana Gambie Guinée Conakry Guinée Équatoriale Kenya Madagascar Mali Mauritanie Niger République centrafricaine République démocratique du Congo Sénégal Tanzanie Tchad Togo). La part de la dotation sur le budget total du projet varie **entre 10% et 70%**. Les projets doivent **se situer à moins de 3h de route de la capitale du pays ou de sa capitale économique**. Date limite de dépôt des candidatures : **6 février 2017**.

Informations complémentaires : [http://www.seedfoundation.org/page.php?id\\_page=56](http://www.seedfoundation.org/page.php?id_page=56) ou [contact@seed-foundation.org](mailto:contact@seed-foundation.org)

➤ **Fondation CMA CGM pour l'enfance // Améliorer le quotidien des enfants malades et des enfants victimes de traumatismes**

La Fondation soutient cette année des projets destinés à améliorer le quotidien des enfants malades et des enfants victimes de traumatismes **en France (exclusivement la région PACA), et au Liban**. Une enveloppe totale de **140 000 euros** sera répartie entre les projets reçus, en France et au Liban. Les aides, comprises **entre 5 000 et 30 000 euros**, seront accordées à des projets visant à **l'amélioration des conditions de vie, au bien-être et à l'épanouissement personnel des enfants** malades et victimes de traumatisme, en répondant notamment à l'une des problématiques suivantes : **i)** l'accès aux apprentissages fondamentaux à travers le maintien ou le rétablissement d'un cadre scolaire ; **ii)** l'accès à des activités culturelles, sportives ou de loisirs adaptés aux possibilités des enfants ; **iii)** le soutien à des équipements permettant le maintien ou le rétablissement des liens familiaux ; **iv)** le soutien à des équipements permettant l'amélioration du cadre de vie dans les lieux d'accueil collectif ; **v)** l'accès à des opérations et des soins spécifiques pour des enfants qui ne peuvent pas être soignés dans leur pays. Le soutien financier concerne **uniquement des dépenses d'investissement et d'équipement** : acquisition de matériel, équipements adaptés, véhicules, mobilier, aménagement de locaux pour en permettre l'accessibilité etc. La Fondation privilégie les projets mobilisant une **aide concrète à destination des enfants** ; de plus, elle fait appel à **des co-financements**. Les projets aidés par la Fondation **n'excéderont pas une durée d'un an et devront être entièrement réalisés avant la fin 2018**. Date limite de dépôt des candidatures : **10 février 2017**.

Informations complémentaires : <https://fondationcmacgm.optimytool.com/fr/>

➤ **Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports // FDVA : la campagne 2017**

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat, de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Comme chaque année, un appel à projets national pour la formation des bénévoles et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne 2017. **L'appel à projets national** est publié. Les dossiers de demande de subvention peuvent être adressés **jusqu'au 22 février inclus, i)** soit sur Service public Association (la fiche n°106 est accessible en cochant "couverture nationale") en vous connectant sur <https://www.servicepublic.fr/associations/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>, **ii)** soit par courrier postal à **la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative Bureau du développement de la vie associative (DJEPVA SD 1B - FDVA) 95, avenue de France 75650 PARIS cedex 13**. Le cachet de la poste fera foi. N'oubliez pas de joindre **le tableau récapitulatif**, avec votre demande pour hiérarchiser vos actions prioritaires. **Concernant les fonds régionaux**, sont publiés les appels à projets ci-dessous : **a) Dans les Hauts de France**, les demandes de subvention aux actions de formation des bénévoles peuvent être déposées **jusqu'au 27 février 2017**. En **Ile-de-France**, les demandes de subvention aux actions de formation des bénévoles s'inscrivant dans **le récapitulatif de l'appel à projets** peuvent être déposées **jusqu'au 27 janvier inclus**. Dans **les Pays de la Loire**, les demandes peuvent être déposées **jusqu'au 31 janvier, midi**.

Informations complémentaires : <http://www.associations.gouv.fr/fdva-la-campagne-2017.html>

➤ **OIF // appel à projets pour les jeunes francophones**

L'OIF lance un appel à projets pour **les jeunes francophones souhaitant présenter leurs projets sur la plateforme de financement participatif Finance Ensemble**. Lancé officiellement le 25 novembre 2016, Finance Ensemble est le site de financement participatif de l'OIF qui s'adresse à tous les jeunes francophones

souhaitant trouver des financements alternatifs pour leurs projets. Il vise principalement à : **i)** soutenir les jeunes francophones dans leurs aspirations et innovations en leur proposant un outil de financement en ligne ; **ii)** fédérer une communauté de jeunes francophones via une plateforme dédiée à la recherche de financements ; **iii)** créer des liens entre les jeunes francophones partout dans le monde autour d'une initiative participative ; **iv)** mobiliser les diasporas des pays francophones afin de contribuer au financement de projets de zones où les financements ainsi que l'accès aux moyens de paiement sont limités. A la clé, trois (03) prix à gagner, **10.000 euros, 6000 euros et 4.000 euros**. Pour vous inscrire et participer à l'appel à projets, vous pouvez créer un compte sur le site [www.finance-ensemble.org](http://www.finance-ensemble.org) en complétant les informations du formulaire d'inscription. **Les candidatures féminines sont encouragées et bénéficieront d'une attention particulière.** Date limite de présentation des projets : **26 février 2017**

Informations complémentaires : <http://www.jeunesse.francophonie.org/42-l-oif-lance-un-appel-a-projets-destine-aux-jeunes-francophones>

#### ➤ Fondation de France // Sport et santé en milieu rural

Dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé, la Fondation de France souhaite soutenir des projets **innovants** qui **favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées** (personnes âgées, en situation de handicap, souffrant de maladies chroniques, bénéficiaires des minima sociaux...). Les projets devront répondre aux critères suivants : **i)** le projet devra être majoritairement à destination **des usagers qui vivent sur le territoire rural**. Les personnes bénéficiaires devront **nécessairement avoir été pré-identifiées**; **ii)** l'activité devra être **accessible, régulière et ouverte** au plus grand nombre de personnes exclues de la pratique; **iii)** les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés ; **iv)** le projet devra mobiliser un encadrement de qualité et justifier **d'une articulation entre les compétences sportives et sanitaires** mobilisées au service des personnes accompagnées; **v)** le projet démontrera la création d'un **ancrage territorial** important. Il justifiera **d'une collaboration avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées**. **La co-construction et le travail en réseau** feront l'objet d'une attention particulière ; **vi)** les modalités de suivi et **d'évaluation de l'impact du projet** devront **prendre en compte les indicateurs proposés par la Fondation de France** et avoir été intégrées à la démarche mise en œuvre en impliquant autant que possible les usagers; **vii)** le porteur de projets devra obligatoirement prouver la recherche de co-financement. La Fondation privilégiera **les projets pluriannuels**. Date limite de présentation des projets : **1<sup>er</sup> mars 2017**

Informations

complémentaires :

[www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/appel\\_a\\_projets\\_ssmr\\_2017.pdf](http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/appel_a_projets_ssmr_2017.pdf)

#### ➤ Fondation de France // Agroforesterie en zone tempérée

Le présent appel à projet vise à **inciter les étudiant-e-s à découvrir ou approfondir ce champ de recherche en intégrant, le temps d'un stage, une équipe d'excellence thématique qui investit les nombreuses questions de recherche qui restent sans réponses**. Parmi ces thèmes on trouve, sans exclusive : **i)** les arbres peuvent-ils contribuer à la mutation nécessaire de l'agriculture ? **ii)** L'arbre peut-il être un pivot de fertilité dans le milieu cultivé ? **iii)** Un substitut aux énergies fossiles ? **iv)** Un outil de contrôle des maladies et ravageurs des cultures ? **v)** Un facteur de lien social et d'identité territoriale ? **vi)** Un générateur de revenus et d'emplois qualifiés ? **vii)** Quels sont les effets des systèmes agroforestiers sur la capacité des sols à retenir, filtrer l'eau ? Cet appel à projets s'adresse **aux étudiants inscrits en master 2 Recherche** dans une université, une école d'ingénieur en agriculture ou une école d'ingénieur agronome, en France. Date limite de candidature : **4 mars 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/agroforesterie>

### ➤ Fondation d'entreprise Air France // Appel à projets 2017

La Fondation d'entreprise Air France participe uniquement à des projets correspondant à son champ d'activité : **l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté**. Le lieu géographique de réalisation du projet doit être : **i) Soit dans un pays où il y a une escale Air France, ii) Soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la Fondation au titre de son programme annuel.** Le soutien de la Fondation **est un tremplin au démarrage d'un nouveau projet** initié par l'association ou peut également permettre de donner plus d'ampleur à une action déjà existante. La Fondation accompagne un projet **sur une année** et peut renouveler son aide uniquement pour permettre un meilleur ancrage de l'action dans le contexte socio-culturel dont elle relève. La Fondation encourage l'implication des salariés de la Compagnie dans des projets associatifs. Un projet présenté et soutenu par un agent Air France reçoit une écoute particulière. Le montant des subventions est **d'environ 20 000 euros**. date limite de candidature : 31 mars 2017.

Informations complémentaires : <http://corporate.airfrance.com/fr/fondation/vous-etes-une-association/presentez-votre-projet/>

### ➤ Fondation d'entreprise OCIRP // Appel à projet sur la thématique de l'orphelinage

La Fondation d'entreprise OCIRP - Au cœur de la Famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et **dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir**. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille, comme par exemple des ateliers d'art-thérapie, des groupes de parole et d'entraide ou un soutien à la parentalité. Ils peuvent également avoir pour objectif de faciliter l'accès à la formation, à l'emploi, aux vacances, aux loisirs ou à la culture. ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public**, tels que la réalisation de films, documentaires, livres, pièces de théâtre ou œuvres musicales, sont également encouragés. **iv) Enfin, la Fondation soutient des projets de recherche en sciences humaines, sociales et médicales ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage** : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit... Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière les actions menées par les associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur [fondation-ocirp.fr](http://fondation-ocirp.fr), rubrique Appel à projets. Une fois le dossier complété, il suffit de l'envoyer par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à :

Fondation d'entreprise OCIRP  
17 rue de Marignan  
75008 Paris

L'appel à projets est ouvert tout au long de l'année et les dossiers sont instruits quatre fois par an. Délai de candidature : **31 décembre 2018**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets>

## Opportunités de financements continues sur l'année

### ➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation,**

**d'enseignement supérieur, de santé.** Modalités d'intervention : **i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens).** Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet ;** il pourra concerner un **programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans).** **Les dépenses éligibles sont :** • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud :** travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud :** frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraiements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...)** ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1<sup>er</sup> semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet,** • pour le 2<sup>ème</sup> semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet.**

Informations complémentaires : [http://www.bretagne.bzh/jcms/l\\_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale)

➤ **Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir**

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans) :** pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. **ii) Les années collège (11-15 ans) :** pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**.

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

➤ **Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de **« faire ensemble » est fondamentale**, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est

défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets **doivent être accompagnés par une Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas étudié. La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1 000€ et 5 000 €** et ne doit pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action (hors contributions Volontaires). Cet appel à projets est **ouvert de façon permanente**. Pour 2016, deux jurys nationaux seront organisés, **en septembre et en décembre**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

#### ➤ Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes

Vous avez **entre 18 et 25 ans révolus** et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : **i)** il propose **une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion**. Selon les cas, **ii)** celle-ci vous est **versée directement sous forme de prêt ou de subvention**. Elle peut aussi **être attribuée à l'organisme qui prend en charge votre projet** ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit **la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion**. Pour en bénéficier, vous devez : **a)** Résider dans les Yvelines ; **b)** être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus ; **c)** rencontrer des difficultés financières importantes ; **d)** avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel.

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

#### ➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

#### ➤ Aides des représentations diplomatiques

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsfornqos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : [Jessica.Rudent@fdf.org](mailto:Jessica.Rudent@fdf.org).

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

### Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ **Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. **Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**.

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : [http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section\\_2](http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2)

➤ **Fondation Bettencourt Schueller // Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main 2017**

**Les artisans d'art, créateurs, artistes ou designers** qui explorent de nouvelles recherches esthétiques, maîtrisent une très haute technicité, font preuve de créativité, promeuvent un savoir-faire d'excellence... **sont invités à déposer leur candidature avant le 6 avril 2017**. Deux récompenses font l'objet d'un appel à candidatures public : **i) TALENTS D'EXCEPTION** : récompense un artisan d'art pour la réalisation d'une oeuvre résultant d'une parfaite maîtrise des techniques et savoir-faire d'un métier d'art. Celle-ci doit révéler un caractère innovant et contribuer à l'évolution de ce savoir-faire. **Dotation : 50 000 €** ; Accompagnement du lauréat : **jusqu'à 100 000 €** en fonction du projet proposé. **ii) DIALOGUES** : vient saluer la rencontre entre la technique d'un artisan d'art et l'imaginaire d'un créateur (designer, artiste plasticien, architecte, décorateur...). Elle distingue une oeuvre qui illustre un savoir-faire d'exception mais également la richesse d'une collaboration. **Dotation : 25 000 € pour chacun**. Accompagnement du lauréat : **jusqu'à 100 000 €, pour chacun**, en fonction du projet proposé.

Informations complémentaires : [http://www.intelligencedelamain.com/sites/default/files/reglement\\_plbim\\_talents\\_dexception\\_2017\\_0.pdf](http://www.intelligencedelamain.com/sites/default/files/reglement_plbim_talents_dexception_2017_0.pdf)

### ➤ SNCF // Jeune pousse, action au service de l'emploi et de l'innovation

La SNCF souhaite donner de l'ampleur à son action dans le domaine de **l'emploi et de l'innovation**. Le Groupe, via sa filiale de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat, relance son programme « **Jeune pousse** ». Objectif : **recruter 100 nouvelles initiatives**. L'appel à projet est ouvert **aux entreprises (TPE, PME) ou associations en création** ou créées après janvier 2011. Afin de participer à la création d'emplois, le projet doit compter **un minimum de 5 emplois programmés dans les 3 ans** et présenter **une capacité à être déployé et/ou répliqué sur plusieurs territoires en France**. Il doit également comporter **une dimension digitale**. Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **30 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.sncf-developpement.fr/entrepreneurs/integrer-notre-programme/>

### ➤ Fondation financière de l'échiquier // Agir pour l'insertion et l'éducation

La Financière de l'Echiquier a décidé d'agir à travers sa fondation pour : **i) Prévenir l'exclusion par l'Education, ii) Guérir l'exclusion par le soutien de projets économiques à vocation sociale à travers l'Insertion Professionnelle**. Les critères de sélections sont : **a) Votre projet est implanté en France, b) Votre projet a pour objet l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté, c) Votre projet est innovant, d) Votre demande de soutien concerne exclusivement des dépenses d'investissement**. Délai de réception des candidatures : **30 décembre 2016**.

Informations complémentaires : [http://www.fondation-echiquier.fr/pages/presenter\\_projet/presenter\\_projet.aspx](http://www.fondation-echiquier.fr/pages/presenter_projet/presenter_projet.aspx)

### ➤ Fonds pour les Femmes en Méditerranée

Le Fonds pour les femmes en Méditerranée a pour objectif le renforcement du mouvement des femmes sur le pourtour méditerranéen. Par sa proximité des associations et des réseaux, il constate au quotidien les difficultés que rencontrent les femmes et les hommes face au développement de l'intégrisme, à la banalisation de la violence exercée contre les femmes. La souplesse de son organisation lui permet de réagir très vite à la situation en mettant en œuvre son programme de renforcement du mouvement des femmes qui se déploie en trois volets : mise en œuvre d'espaces de coordination stratégiques, formation en intelligence collective féministe, programme de subvention et d'appui aux associations. Le Fonds s'intéresse particulièrement : **i) au maillage de réseaux au niveau régional** : rencontres et mise en place de réseau, partage d'information et d'expériences, coordination de projets; **ii) au renforcement des mouvements des femmes au niveau local** : soutien au fonctionnement des associations, formation des jeunes femmes et appui aux projets innovants ou sensibles; **iii) et selon le contexte, à l'appui à des individus** : participation à des rencontres ou aide urgente. Il appuie les associations et réseaux du pourtour méditerranéen en : **a) fournissant une information sur les bailleurs de fonds travaillant dans la région; b) facilitant la participation des membres des associations à des formations sur les montages de projets, la gestion de budgets et la recherche de financements; c) aidant à mettre en place de fonds locaux**. Le montant maximal de la subvention accordée par le FFMed est de **5000 euros**. Date limite de candidature : **31 décembre 2016**

Informations complémentaires : <http://www.medwomensfund.org/fr/Presentation.html>

### ➤ Fondation Auchan pour la Jeunesse // Aides aux projets Jeunesse

A travers cet appel, la fondation vise à **permettre aux jeunes habitants et plus particulièrement à ceux en difficulté, issus des villes et quartiers proches du magasin, de réaliser leur projet personnel, en leur offrant des moyens**

**financiers et l'expérience professionnelle nécessaires pour structurer leur démarche.** Les projets éligibles doivent être liés à l'Education pour apprendre aux jeunes à : **i)** écrire, lire, compter, et se cultiver ; **ii)** se former ; **iii)** bien se nourrir ; **iv)** préserver leur santé ; **v)** préserver leur environnement. La fondation soutient des projets **dans tous les pays d'implantation** des hypermarchés Auchan. Délai de soumission des candidatures : **31 décembre 2016**

Informations complémentaires : <http://www.groupe-auchan.com/nos-engagements/solidarite/>

➤ **Fondation d'entreprise OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP soutient des projets de structures à but non lucratif pour : **i)** Aider l'orphelin et sa famille ; **ii)** Former les professionnels de l'enfance et de l'éducation ; **iii)** Sensibiliser le grand public. Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation d'entreprise OCIRP met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur [www.fondation-ocirp.fr](http://www.fondation-ocirp.fr), rubrique Appel à projets. Une fois le dossier complété, il suffit de l'envoyer par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à : **Fondation d'entreprise OCIRP, 17 rue de Marignan 75008 Paris**. Délai de soumission des candidatures : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets>

➤ **Après Demain // Agir pour s'en sortir 2016**

Après Demain est un fonds de dotation familial créé dans le but **de lutter contre les solitudes et les privations de libertés en aidant les personnes qui en souffrent à trouver en elles les ressources pour s'en sortir**. Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude. L'année 2016 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : **i) Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. **ii) Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. **iii) Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes **habitant en régions Pays de Loire ou Bretagne**. Il pourra s'agir : **# D'appui au fonctionnement d'actions ayant fait les preuves de leur pertinence, sous réserve de présentation de bilans et de mesures d'impact le justifiant.** **# De projets en démarrage, à condition qu'ils soient inédits sur le territoire. A titre dérogatoire, de projets particulièrement innovants situés hors de ce territoire et désirant essaimer dans ces régions.** Le fonds de dotation apportera son soutien financier, **pouvant être pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire**. Pour candidater, téléchargez sur le site [www.apresdemain.org](http://www.apresdemain.org) **la fiche de présentation de projet 2016**. Envoyez-la à : [alexia.mauray-segard@apresdemain.org](mailto:alexia.mauray-segard@apresdemain.org) (un formulaire automatique va être mis en place). Date limite de candidature : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-2016>

### ➤ Fondation OAK // Issues Affecting Women Programme

Dans le cadre du programme « Issues Affecting Women », la fondation OAK vise à **contribuer à un monde dans lequel les femmes sont à l'abri de la violence et sont libres d'exercer pleinement leurs droits humains**. Elle cherche à construire un mouvement fort et dynamique des femmes dans lequel elles sont habilitées individuellement et collectivement à contester les normes patriarcales et lutter contre les causes profondes de l'inégalité. Elle soutient **les organisations qui travaillent à des modèles de fin de la violence et de l'exploitation qui perturbent la vie des femmes en veillant à ce que les lois et les politiques fondées sur les droits garantissent un environnement exempt de violence, et en transformant les normes sociales néfastes**. Elle apporte également un soutien à **une gamme de services qui permettent aux femmes de se remettre du traumatisme de la violence et de reconstruire leur vie**. La fondation OAK reconnaît en particulier l'importance vitale de donner aux groupes marginalisés de femmes une chance d'exercer leur influence et faire entendre leurs voix. Les domaines prioritaires sont : **i) Construction du mouvement ; ii) Lutte contre les violences faites aux femmes ; iii) Lutte contre la traite et exploitation ; iv) Lutte contre la violence intra-familiale ; v) Situations de crise**. Les zones concernées par cet appel sont : **Balkans, Brésil, Amérique centrale, République démocratique du Congo, Mexique, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis ; Moldavie, Bulgarie, Caucase du Nord et Inde (Jharkhand et du Bengale occidental)**. La fondation contacte les organisations des projets retenus dans **un délai de 3 mois**. Passé ce délai et sans réponse de la fondation, le projet doit être considéré comme non retenu. Délai de dépôt de candidature : **31 décembre 2016**

Informations complémentaires : <http://oakfnd.org/women>

### ➤ Fondation ManpowerGroup S'accomplir // L'entrepreneuriat au féminin

L'appel à projets a pour but **d'accompagner les jeunes femmes entrepreneures dans les phases de démarrage et de développement de leur activité**. Une dotation de **100 000 euros** sera répartie entre les projets lauréats. De manière spécifique il s'agira de : **i) Sensibiliser des jeunes à l'entrepreneuriat** tout au long de leur scolarité. **ii) Aider les jeunes à développer leur confiance** en eux et valoriser leurs compétences. **iii) Faciliter l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes à travers l'entrepreneuriat. **iv) Accompagner les jeunes porteurs de projets de création d'entreprise**. **v) Contribuer aux dossiers de financement** de projets de création d'entreprise. Les organismes bénéficiaires doivent **être éligibles au mécénat**. Les structures soutenues sont exclusivement **des associations ou des fondations**. Les dispositifs d'accompagnement des projets de création d'entreprise doivent **exclusivement être réalisés sur le territoire de France métropolitaine**. Le projet doit **prioritairement concerner des jeunes femmes jusqu'à 32 ans**. Délai de dépôt de candidature : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : [http://fondationmanpowergroup.fr/appele\\_entrepreneuriat.html](http://fondationmanpowergroup.fr/appele_entrepreneuriat.html)

### ➤ Fonds de dotation ADIFE // Soutien à l'entrepreneuriat

Le fonds de dotation territorial ADIFE (Agir pour le Développement d'Initiatives de Formation et d'Emploi dans l'Est du Val d'Oise), a pour objet statutaire l'élaboration et le financement de la mise en œuvre des projets relevant de missions d'intérêt général dans les secteurs de la formation ou de l'accès à l'emploi dans les diverses activités économiques réalisées sur l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle. Ainsi le fonds de dotation ADIFE dans le cadre de son programme d'actions 2016 souhaite soutenir l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi en attribuant **2 bourses de 5 000€ chacune**, récompensant deux porteurs de projet d'entreprise en lien avec la plateforme aéroportuaire. Sont habilités à candidater : **Porteur de projet d'entreprise, résident ou implanté dans l'est du Val d'Oise (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Gonesse) et/ou dont le projet bénéficie à ce territoire**. Tous domaines d'action en lien avec la plateforme aéroportuaire et dans son environnement direct. Envoyer le dossier de présentation (format libre) du projet en veillant à mettre en

évidence le lien avec la plateforme aéroportuaire à l'adresse suivante : [management@planetairport.com](mailto:management@planetairport.com). Date limite de candidature : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.centre-francais-fondations.org/appels-a-projets/soutien-a-l'entrepreneuriat>

➤ **EPIM // call for proposals on protecting access to rights for mobile EU citizens**

Le programme européen pour l'intégration et la migration a lancé un appel à projets pour « **la protection de l'accès aux droits pour les citoyens européens en mouvement** » qui a pour objectif de soutenir les projets des organisations de la société civile visant à faire du plaidoyer ou de la sensibilisation sur le sujet. Le Montant des subventions s'élève à **180 000 €**. La durée maximale du projet : est de **2 ans**. Date limite de candidature : **9 janvier 2017**. Zone concernée : **Europe**.

Informations complémentaires : <https://applications.nef-europe.org/>